

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Corinne LETEROUIN  
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE  
Gérard PASTOR a donné pouvoir à François CABY  
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET

### ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2024

Date d'affichage : 02/12/2024

Grégory de la Chapelle a été élu secrétaire de séance.

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 11-12-2024  
Et publication le : 13-12-2024  
Le Maire,



### Subvention exceptionnelle – Les amis de la Provence

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la demande de l'association « Les Amis de la Provence » ;

**Vu** l'avis favorable de l'Entente Intercommunale ;

**Vu** la délibération n°2024.26 du 25 mars 2024 attribuant une subvention de 5 000 € au profit des Amis de la Provence ;

**Considérant** que l'association « Les Amis de la Provence » souhaite acquérir un minibus pour permettre le déplacement des résidents des Ehpad situés sur les Communes de Faverges et Saint-Jorioz ;

**Considérant** que le cout d'achat du minibus est estimé à 57 892 € et que l'association a besoin d'un financement complémentaire de 4 000 € ;

**Considérant** que la commune, au nom de l'Entente Intercommunale, propose de subventionner l'association pour lui permettre de financer cet équipement pour le bien-être des résidents ;

### **Il est alors proposé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** à titre exceptionnel une subvention de 4 000 € complémentaire à l'association « Les Amis de la Provence », soit un total de 9 000 € pour l'acquisition d'un minibus ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Grégory de LA CHAPELLE

Le Maire,  
Michel BEAL

